

LA VIE À SENEFFE, JE LA RESPECTE

AVANT L'HEURE  
C'EST PAS L'HEURE

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Informations - Service environnement

## QUAND ET COMMENT PRÉSENTER SES DÉCHETS ?

- ✓ Mes déchets ménagers sont placés dans un sac poubelle réglementaire de 30 ou 60 litres (sac de couleur jaune et portant l'effigie communale).
- ✓ Mes PMC sont placés dans un sac poubelle réglementaire de 60 litres (sac Fostplus - HYGEA).
- ✓ Mes papiers et cartons sont ficelés et/ou placés dans une boîte en carton.
- ✓ Mes déchets sont présentés à partir de 18h, la veille du jour de la collecte (ou avant 5h, le jour du ramassage).
- ✓ Quelle qu'en soit la raison, les déchets qui n'ont pas été collectés sont rentrés avant 20h le soir de la date du ramassage.
- ✓ Mes déchets sont présentés sur la voie publique, le long de mon domicile, de manière à ne pas gêner la circulation normale des véhicules, des deux roues et des piétons.
- ✓ Le poids de chaque sac ou de chaque fagot ne dépasse pas les 15 kg.

L'enlèvement des déchets ménagers s'effectue toutes les semaines. Celui des PMC et des papiers-cartons est assuré tous les 15 jours. La période des différentes collectes est communiquée chaque semaine dans « L'Essor de Seneffe » ainsi que sur le site internet de la commune : [www.seneffe.be](http://www.seneffe.be).

### Pour plus de renseignements :

Service Environnement

Rue des Canadiens, 17 à 7180 Seneffe



[constatateurs@seneffe.be](mailto:constatateurs@seneffe.be)  
[environnement@seneffe.be](mailto:environnement@seneffe.be)

**064/52.17.83 – 064/52.17.26**

Dernière mise à jour : le 25/01/2018